

Décembre 2000

Numéro 30

Dans ce numéro

- 1 **Audience chez le nouveau Directeur.**
- 2 **Vos représentants CGT.**

Audience chez Monsieur HALBIQUE le jeudi 16 novembre 2000

Monsieur HALBIQUE, **nouveau fondé de pouvoir** depuis le 1^{er} novembre en remplacement de Monsieur GUILLOU, a reçu le 16 novembre une délégation de la CGT. Le nouveau Directeur s'est déclaré favorable au dialogue en toute transparence avec les organisations syndicales. Au préalable, il a néanmoins demandé à notre délégation si nous étions d'accord pour nous engager à ne pas divulguer certaines informations officieuses qu'il pourrait être amené à nous communiquer. Pour la CGT, le rôle d'une organisation syndicale est de représenter les personnels et de les tenir informés. Nous avons donc refusé de jouer le rôle de confident de la Direction, totalement incompatible avec le mandat que nous donnent les personnels. Dans ces conditions, Monsieur HALBIQUE nous a précisé que nous ne bénéficierons que d'une « **information minimum** » (!). Nous avons ensuite posé un certain nombre de **questions sur différents sujets touchant directement notre département** (*en italique les réponses de Monsieur HALBIQUE*).

L'avenir des fonds particuliers :

- Mesures prises à l'égard des usagers : *le Directeur a confirmé le retrait des fonds particuliers en précisant que le Trésor agréerait un certain nombre de banques et assisterait les anciens clients pour le transfert des comptes. En ce qui concerne les agents du Trésor, il n'y aura pas de mesures particulières.*
- Avenir des personnels des services épargne : *le Directeur procédera à des entretiens individuels et mettra en place des formations fin 2001.*

Le schéma directeur informatique :

- Avenir des personnels (quelles attributions pour les personnes n'ayant plus d'application ? date des formations ? va-t-on laisser des gens sans travail pendant des mois ?) : *M. HALBIQUE a déclaré ne pas avoir de réponse à nous fournir sur ces problèmes.*
- Suivi de la réforme car aucune réunion n'a eu lieu depuis le début de l'année 2000 : *le Directeur s'est proposé de transmettre notre remarque au TPG.*

Le CFPU :

- Date de réintégration dans les anciens locaux ? : *les travaux venant de commencer, le CFPU devrait réintégrer les locaux de la rue Sambin en septembre 2001.*

(suite au verso)

CONTACTS

Vos élus CGT en CAP :

Agents de recouvrement : PETEY Marie-Claude (TG Epargne-gestion).

Agents de recouvrement principal : LOMBARD Sylvie (TG Suppléance) et SEIGNEZ Sylvaine (T. Chenôve).

Contrôleurs : BREGAND Jacqueline (T. Vitteaux) et ROMERU Claudette (T. Chenôve).

Inspecteurs : ANGLADE Pierre (TG C.M.I.B.) et GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française).

Vos représentants CGT en CTPL :

ANGLADE Pierre (TG C.M.I.B. 03-80-59-26-66).

GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française 03-80-75-82-31).

Vos représentants CGT au Comité Hygiène et Sécurité :

RIVIERE Eliane (T. Dijon Nord 03-80-28-06-46).

- Avenir des personnels du CFPU ? : *M. HALBIQUE a affirmé attacher beaucoup d'importance à la formation et a confirmé que la structure actuelle devrait exister jusqu'en 2003/2004, date d'ouverture de l'école des Contrôleurs.*

Restructuration de l'agglomération dijonnaise :

- Etat d'avancement des projets, périmètre de l'agglomération dijonnaise (Mirebeau, Chenôve, Is sur Tille, ... ?) : *le Directeur a déclaré ne pas connaître le dossier et ne pouvoir préciser la notion d'agglomération dijonnaise. Il a cependant affiché sa préférence à la spécialisation des postes en milieu urbain et nous a confirmé les travaux de réflexion débiteront au 1^{er} trimestre 2001.*
- Mode de concertation avec les organisations représentatives : *M. HALBIQUE s'est prononcé en faveur d'une consultation avec les représentants du personnel avant toute décision.*

Problème de la gestion conjointe :

- Maintien d'une ouverture 5 jours sur 5 (Baigneux et Brazey) : *M. HALBIQUE a refusé de se prononcer sur ce point compte tenu de son manque d'information à ce sujet.*
- Remplacement du cadre A supprimé ? : *le Directeur est favorable au maintien de l'effectif théorique dans ces postes. En cas d'insuffisance de personnel, il sera fait appel à la suppléance, sachant qu'il n'est pas question d'imposer aux agents d'un des deux postes à se rendre dans l'autre. Par ailleurs, M. HALBIQUE a déclaré que la gestion conjointe constituait, selon lui, le seul moyen de maintenir les services du Trésor en zone rurale.*

Problème de sécurité et d'hygiène :

- Recensement des postes à réinstaller (Baigneux, Bligny, Liernais, Aignay, etc.), absence d'issue de secours à Recey, Beaune (affaissement du plafond, chaudière au 3^{ème} étage, place insuffisante) : *Le Directeur a pris note de nos observations pour étudier ces dossiers qu'il ne connaît pas encore.*

Horaires variables :

- Unification de tous les postes sur le règlement type DGCP afin d'éviter de grandes disparités entre trésoreries (par exemple dans certains postes où la plage fixe est trop large) : *M. HALBIQUE n'est pas favorable à une modification des règlements tant que l'ARTT (aménagement de la réduction du temps de travail) n'est pas mise en place).*

Fonctionnement des CAP:

- Affectation d'agents dans la même résidence administrative sans consultation préalable des représentants du personnel : *le Directeur s'en tient à une application stricte de la réglementation tout en acceptant d'informer a posteriori les représentants du personnel.*
- Affectation de contrôleurs sur un emploi d'agent et réciproquement : *le Directeur n'y est pas opposé de façon conjoncturelle et s'est déclaré favorable à une certaine souplesse en cas de blocage.*

Les frais de services :

- Dépassement de budget suite aux fortes hausses du prix du fioul : *M. HALBIQUE s'est engagé à couvrir les dépassements liés à cet événement. En revanche, il est opposé à abonder les dotations des postes dont le dépassement aurait une autre origine.*

Déficit des effectifs :

- quelles mesures comptez vous prendre pour couvrir la situation déficitaire au 1^{er} janvier 2001 (19,5 agents B et C) ? : *M. HALBIQUE a précisé que rien n'était prévu dans l'immédiat.*

Equipe de suppléance :

- Perspectives pour l'équipe de suppléance (maintien, renfort ou réduction) : *après nous avoir réaffirmé son attention particulière pour cette équipe qu'il compte réunir au moins deux fois par an tout en améliorant la formation des personnes la composant, M. HALBIQUE n'est pas opposé à son renforcement.*
- Période d'affectation des personnels de l'équipe de suppléance (mensuelle ou plus longue), appel à la suppléance pour 1 ou 2 jours dans les postes où cela peut s'avérer nécessaire ? : *le Directeur est favorable à une affectation mensuelle (les demandes des chefs de postes et services devant parvenir au plus tard le 20 du mois précédent) avec une certaine souplesse pour affecter éventuellement 1 ou 2 jours des personnes sur des postes faisant face à un problème d'ouverture au public.*

Temps partiel :

- Octroi et gestion du temps partiel : *M. HALBIQUE a précisé qu'il n'y a pas de droits acquis en la matière. Il s'est cependant déclaré favorable à une souplesse de gestion en précisant également que le temps partiel était un droit et qu'il accepterait toujours une demande en proposant éventuellement une nouvelle affectation à la personne.*

Recours aux Huissiers du Trésor :

- Position de la Direction sur le recours aux huissiers du Trésor ? : *le Directeur souhaite privilégier le recours aux huissiers du Trésor notamment pour les actes les plus coûteux. Il souhaite manager l'équipe d'huissiers du Trésor en Côte d'Or en leur fixant des objectifs quantitatifs et qualitatifs.*